

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/84

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Pageas, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 décembre 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de Mme DESSEX Martine), M. Hervé BROUSSE (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean (procuration de Mme LANTERANT Floriane), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges, M. DELOMENIE Bernard, M. CUIILLERDIER Simon, M. DOGNON Jean-Bernard, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : M. BREZAUDY Alain, Mme DESSEX Martine M. BONNAT Christian, Mme LACORRE Valérie, Mme LANTERNAT Floriane, M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. GERVILLE-REACHE Fabrice

**Objet : Neutralisation des amortissements comptabilisés au compte 20422 dans le cadre du versement des aides à l'immobilier d'entreprise et du Programme Départemental de l'Habitat**

## **Exposé :**

Vu le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015, qui indique que les collectivités territoriales sont autorisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à mettre en place la neutralisation (totale ou partielle) des amortissements réalisés sur les subventions d'équipement versées.

Il s'agit de subventions versées par la collectivité et comptabilisées au compte budgétaire 204 dans le cadre du versement des aides à l'immobilier d'entreprise et du Programme Départemental de l'Habitat.

Cette neutralisation se traduit par la passation comptable d'écritures d'ordre budgétaire après l'inscription des crédits nécessaires au budget 2024, à savoir des mandats au débit des comptes 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » et 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » ; et des titres au crédit des comptes 77681 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » et 2804412 « subventions d'équipement en nature aux organismes publics pour bâtiments ou installations ».

Le Président propose d'appliquer cette neutralisation pour amortissement des subventions d'équipement versées au titre des aides à l'immobilier d'entreprises et des aides dans le cadre du Programme Départemental de l'Habitat, sur les années 2019 à 2023, après inscription des crédits nécessaires au budget 2024 pour un montant de 389 468,23€

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20241217-D2024-84-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2024

**Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de neutraliser sur l'année 2024 la totalité des amortissements des subventions d'équipement versées, sur la période 2019 à 2023, dans le cadre du versement des aides à l'immobilier d'entreprise et du Programme Départemental de l'Habitat, pour un montant de 389 468,23€,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 17 décembre 2024.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

